

RAPPORT SPÉCIAL

DIAMANTS SANS CARTES

LE LIBÉRIA, LES NATIONS UNIES,
LES SANCTIONS ET
LE PROCESSUS DE KIMBERLEY

PAR LANSANA GBERIE

le projet sur les
diamants
et la **sécurité**
humaine

Document hors série n° 11,
Partenariat Afrique Canada
Directeur de collection : Ian Smillie
Directeur de production : Charaf Ahmimed

M. FAULKNER AVAIT GAGNÉ LE RESPECT INCERTAIN DE TOUT LE MONDE AU LIBÉRIA... IL AVAIT DÉPENSÉ TOUT SON ARGENT... À COMBATTRE UN PRÉSIDENT APRÈS L'AUTRE AU NOM DE LA RÉFORME. « MAIS NON, A DIT M. NELSON... NOUS N'AIMONS PAS FAULKNER. » APRÈS UN CERTAIN TEMPS, IL A TROUVÉ L'ÉNERGIE POUR S'EXPLIQUER : « VOYEZ-VOUS, IL A UNE IDÉE. »

« QUELLE IDÉE ? », AI-JE DEMANDÉ « PERSONNE NE LE SAIT, A DIT M. NELSON, MAIS NOUS NE L'AIMONS PAS. » [TRAD.]

– Graham Greene, *Voyage sans cartes* ¹

AU-DELÀ DES DÉPRAVATIONS [SIC] DE LA GUERRE ET DU DÉPLACEMENT, LA DESTRUCTION À LONG TERME DE L'INFRASTRUCTURE GOUVERNEMENTALE A LAISSÉ LES LIBÉRIENS AVEC DES MALADIES CHRONIQUES, SOUS-ALIMENTÉS ET PEU INSTRUITS. LES CITOYENS SE DÉBATTENT JOUR APRÈS JOUR ET ONT PEU DE TEMPS OU D'ÉNERGIE POUR TENTER UNE QUELCONQUE PARTICIPATION, EN TANT QUE CITOYENS, À LA VIE POLITIQUE DU PAYS. LA BRUTALITÉ AVEC LAQUELLE ON A RÉAGI À TOUTE OPPOSITION POLITIQUE AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES A RENDU LA PLUPART DES CITOYENS CRAINTIFS DE PARTICIPER AU PROCESSUS POLITIQUE. [TRAD.]

– *Liberia: Civil Society's Role in the Political Transition* ²

L'ÉTUDE

Diamants sans cartes est un document hors série du Projet sur les diamants et la sécurité humaine de Partenariat Afrique Canada. Le projet vise à fournir davantage d'information sur le commerce des diamants de guerre et à aider à y mettre un terme. Ce document s'inscrit dans une série de plusieurs autres documents sur les diamants en Afrique de l'Ouest.

Lansana Gberie a passé trois semaines au Libéria et en Sierra Leone, en avril et mai 2004, afin de réaliser la recherche nécessaire pour rédiger ce document. Il a beaucoup voyagé à l'intérieur du Libéria. PAC est reconnaissant pour l'aide qu'il a reçue de la part de nombreux fonctionnaires du gouvernement du Libéria, de la Mission des

Nations Unies au Libéria (UNMIL), du Center for Democratic Empowerment (CEDE) et d'autres. L'auteur remercie Ezekiel Pajibo, Conmany Wesseh, le personnel attentionné de la division de l'information du public de l'UNMIL, en particulier Magaret Novicki, Kingsley Lington et Patrick Coker, de même que Mark Van Bockstael, du Diamond High Council de la Belgique, pour les conseils et l'information utiles. L'auteur voudrait également remercier tous ceux qui ont commenté ce rapport avant publication.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et du projet, et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations qui soutiennent le projet.

INTRODUCTION

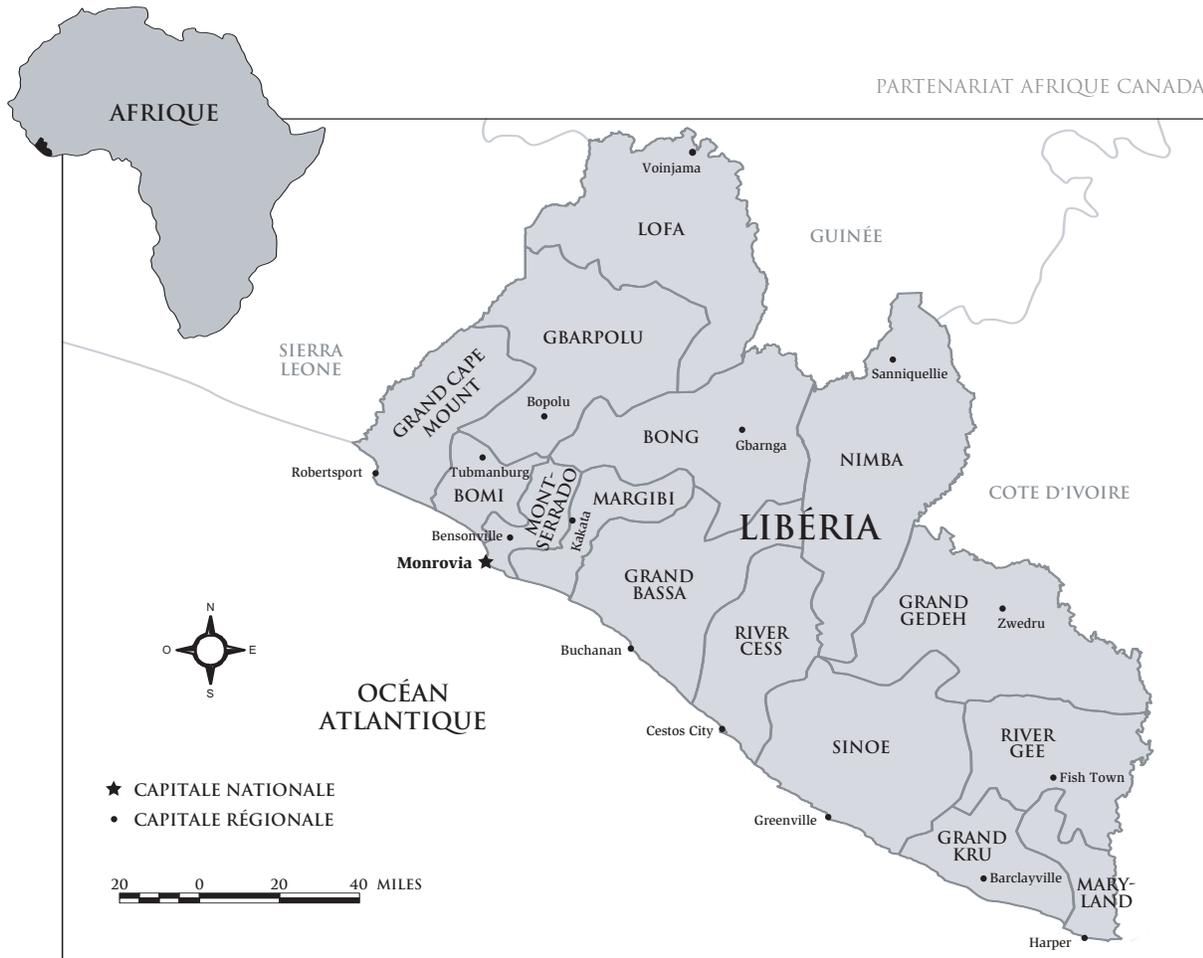
Les diamants ont été au cœur du cauchemar de l'Afrique de l'Ouest depuis plus de 10 ans. Ils ont contribué à payer le saccage du Libéria par l'ancien président Charles Taylor pendant 14 années, de même que ses équipées militaires en Sierra Leone, en Guinée et en Côte d'Ivoire. Ils ont été le moteur de l'affreuse guerre du Front révolutionnaire uni en Sierra Leone, qui a duré une décennie. Dans les années 1950, le Libéria est devenu un très important point de transit pour les diamants illicites provenant de presque partout en Afrique et, au milieu des années 1990, c'était devenu le pays d'origine de gemmes volés valant des *milliards* – et non des millions – de dollars.

BIEN QUE LES DIAMANTS REPRÉSENTENT UNE TOUTE PETITE PART DE L'ÉVENTUELLE ÉCONOMIE D'APRÈS-GUERRE DU LIBÉRIA, ILS SONT IMPORTANTS DANS LE SCHÉMA POLITIQUE DU PAYS ET ILS CONSERVENT LEUR ÉNORME POTENTIEL DE DÉSTABILISATION NATIONALE ET RÉGIONALE

Avec l'UNITA en Angola, le Libéria a littéralement *inventé* les diamants de guerre. Les guerres à l'intérieur et aux alentours du Libéria et de l'Angola ont été la raison de la création du Processus de Kimberley et de son système de certification des diamants bruts à l'échelle de la planète. La filière des diamants a été l'une des

principales raisons de la création des groupes d'experts des Nations Unies sur l'Angola, la Sierra Leone et le Libéria, afin de déterminer comment les embargos des Nations Unies sur les armes étaient contournés. Les diamants ont fait l'objet de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies depuis près de 10 ans. C'est en raison des guerres alimentées par les diamants qu'il y avait, à la fin de mars 2004, plus de 26 000 Casques bleus des Nations Unies en Sierra Leone et au Libéria, avec un budget combiné pour 2003-2004 de 1,1 *milliard* de dollars.

Aujourd'hui, pourtant, le problème des diamants au Libéria a été éclipsé par les opérations de maintien de la paix, de transition et de reconstruction. L'industrie du diamant a été un rajout de dernière minute dans la plus récente tentative du gouvernement Taylor pour adopter un plan de développement sur cinq ans, qui occupe un quart de page dans un document qui en contient 148. Et l'*Évaluation conjointe des besoins* par les Nations Unies et la Banque mondiale, en février 2004, en a fait encore moins de cas. Dans ce document, le mot « diamant » n'apparaît qu'une seule fois, sous la rubrique « Foresterie, industries extractives et gestion des ressources naturelles ». Et dans un budget proposé de 488 millions de dollars pour deux ans – dont la plus grande part a déjà été versée par de généreux donateurs – pas un seul dollar n'a été mis de côté pour qu'on s'occupe des diamants. Il semble qu'ils sont nombreux à croire que l'adoption d'une nouvelle loi sur les diamants, copiée dans une large mesure sur les lois d'autres



pays, et l'impression d'un tout nouveau Certificat de Kimberley sont tout ce qu'il faudra pour réhabiliter l'industrie du diamant du Libéria, permettant au pays de devenir membre du système qui a été conçu pour protéger le monde non seulement contre l'idée des diamants de guerre, mais, de façon plus concrète, contre des pays exactement comme le Libéria.

Ce document fait valoir que bien que les diamants représentent une toute petite part de l'éventuelle économie d'après-guerre du Libéria, ils sont importants dans le schéma politique du pays et ils conservent leur énorme potentiel de déstabilisation nationale et régionale. La rentrée du Libéria au sein du commerce mondial des diamants doit être gérée de manière professionnelle

et avec beaucoup de précautions. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'UNMIL, le gouvernement transitoire national du Libéria et le Processus de Kimberley assument tous une grande responsabilité face à cette situation. Avec de l'attention et de la réflexion, les diamants pourraient devenir une source de revenu légitime pour des milliers de citoyens libériens, et le Libéria pourrait devenir un membre respecté du Processus de Kimberley. Toutefois, une approche insouciance pro forma de la question pourrait préparer le terrain à une déstabilisation future, sapant les investissements massifs dans le maintien de la paix et la reconstruction, non seulement au Libéria mais ailleurs dans la région.

LA RENTRÉE DU LIBÉRIA AU SEIN DU COMMERCE MONDIAL DES DIAMANTS DOIT ÊTRE GÉRÉE DE MANIÈRE PROFESSIONNELLE ET AVEC BEAUCOUP DE PRÉCAUTIONS. LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, L'UNMIL, LE GOUVERNEMENT TRANSITOIRE NATIONAL DU LIBÉRIA ET LE PROCESSUS DE KIMBERLEY ASSUMENT TOUS UNE GRANDE RESPONSABILITÉ FACE À CETTE SITUATION.

APERÇU HISTORIQUE

Après de nombreuses années d'une guerre dévastatrice – qui avait commencé par les incursions de rebelles armés la veille de Noël, en 1989 – le Libéria semble être engagé sur la voie de la paix et de la stabilité. Charles Taylor, qui avait commencé la guerre puis avait dirigé le pays dévasté à la suite d'élections frauduleuses en 1997, a été forcé de s'exiler au Nigeria en août 2003, menacé par un mandat d'arrêt international. Cela s'est produit peu après qu'il eut été accusé de crimes de guerre par la Cour spéciale des Nations Unies pour la Sierra Leone. Une énorme force de 15 000 soldats des Nations Unies a maintenant été déployée dans le pays, et le désarmement de la milice libérienne, qu'on pense compter 45 000 belligérants³ et qui fut suspendue après un faux départ en décembre 2003, a repris en avril 2004. Voilà de bonnes raisons d'être prudemment optimistes.

Les défis, cependant, sont extrêmement impressionnants et il faudra de nombreuses années d'une présence internationale et d'un appui international soutenus pour que le Libéria se remette sur pied. Selon certaines estimations, la guerre a tué environ 200 000 Libériens⁴, davantage, en proportion de sa population de trois millions d'habitants, que le nombre des Polonais tués au cours de la Seconde Guerre mondiale. Des centaines de milliers d'autres Libériens se sont enfuis du pays, dont un grand nombre provenaient de la classe des gens instruits et des professionnels, déjà restreinte. Jusqu'à 450 000 Libériens étaient encore des réfugiés vivant dans des pays voisins près d'une année après la fin des hostilités⁵. Presque tous les Libériens ont connu une forme de déplacement ou de bouleversement, et presque tous connaissent quelqu'un qui a été tué durant la guerre. Les infrastructures du pays, y compris les édifices publics et autres installations, sont en ruines.

Le Libéria, fondé en 1822 par des esclaves américains libérés, a connu une existence difficile. Jusqu'en 1980, il était dirigé par une élite américano-libérienne corrompue et intéressée, qui réduisait presque à l'asservissement la population indigène. Un coup d'État sanglant, en 1980, a mis fin à une longue domination par cette élite. Dirigé par le sergent-chef Samuel Kanyon Doe, le coup n'a pas signalé de réelle mobilisation populaire ou autochtone. Amos Sawyer, l'intellectuel le plus connu du Libéria, a révélé que même si les responsables du coup « étaient

tous d'origine ethnique autochtone, seuls quelques-uns avaient vécu et grandi au sein de leur collectivité locale et avaient été élevés d'après les valeurs autochtones. » Conséquemment, « bon nombre d'entre eux faisaient partie de la sous-culture des chômeurs urbains et reflétaient la méfiance et l'opportunisme caractéristiques typiques de ce groupe... Deux impulsions semblaient dominer le comportement [des responsables du coup d'État]. La première était de diriger d'une manière brutale et tyrannique en utilisant la mitrailleuse de façon généralisée; la deuxième était de satisfaire son avidité personnelle en dévalisant non seulement le Trésor public mais aussi, avec des armes, les particuliers dans la société⁶. »

Le régime de Doe a été marqué par une brutalité psychotique, les meurtres et les purges ethniques⁷. La guerre civile a éclaté dans le pays en 1989, après que l'un des anciens fonctionnaires de Doe, Charles Ghankay Taylor – qui avait fui le Libéria, accusé d'avoir volé 900 000 \$ à l'État – eut lancé une violente incursion visant à renverser Doe. L'insurrection s'est rapidement transformée en purges ethniques, vandalisme et pillage sur une vaste échelle, menant à la création de la première économie moderne des seigneurs de guerre en Afrique de l'Ouest et à au débordement de la violence dans les pays voisins⁸. Le pillage des riches ressources naturelles de la région – le bois et le caoutchouc d'abord, puis les diamants – est devenu le fondement de la sédition militaire de Taylor. En janvier 2000, Partenariat Afrique Canada (PAC) a publié une étude qui accusait Taylor d'être responsable de la guerre d'une décennie

en Sierra Leone, lui qui avait parrainé, soutenu et dirigé les guérillas nihilistes du Front révolutionnaire uni (FRU), pillant les ressources de diamants de la Sierra Leone à ses propres fins personnelles et politiques. Le rapport indiquait que le Libéria était « devenu un important entrepôt pour les diamants, les armes, le blanchiment d'argent, la terreur et d'autres formes de crime organisé. Les niveaux stupéfiants de ses exportations de diamants ne correspondaient aucunement à ses propres ressources de base limitées⁹. Une enquête ultérieure des Nations Unies, la même année, a renforcé les constatations de PAC et recommandé de vastes sanctions contre le Libéria, y compris une interdiction visant ses exportations de diamants et de bois, de même qu'une interdiction de voyager pour les hauts-fonctionnaires du Libéria, y compris le président Taylor¹⁰.

Deux phases

Les Libériens distinguent deux phases dans la guerre civile de Taylor. La première phase concerne les combats qui ont débuté en 1989 et se sont terminés, après plus d'une douzaine d'accords de paix non respectés, par des élections qui ont porté Taylor au pouvoir, en 1997. La deuxième phase a commencé en 2001, après l'émergence du mouvement des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), créé sur les vestiges des irréductibles factions anti-Taylor. Le LURD a reçu le concours actif de la Guinée, qui avait repoussé les incursions armées soutenues par Taylor dans les régions forestières riches en diamants du sud-est du pays,

en 2000. Puis, en septembre 2002, la violence généralisée s'est répandue en Côte d'Ivoire après un coup d'État manqué, et trois factions rebelles sont apparues peu après. Deux d'entre elles, qui opéraient dans les régions de l'ouest du pays jouxtant le Libéria, comprenaient surtout des anciens membres du FRU et des soldats libériens. En réaction, les autorités ivoiriennes ont armé et soutenu une faction du LURD appelée le Mouvement pour la démocratie et les élections au Libéria, le MODEL. En juillet 2003, ces forces rebelles – le LURD et le MODEL – assiégeaient Monrovia. Le pays faisant face une fois encore à une catastrophe humanitaire, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a entamé des discussions à Accra, réunissant les chefs rebelles et le président Taylor. Un « Accord de paix global » a été signé en août 2003. L'accord, « sérieusement préoccupé par la... guerre civile... [qui avait mené] à d'innombrables pertes de vie, à la destruction totale de nos infrastructures et de nos propriétés, et au déplacement de notre population », annonçait la fin immédiate des hostilités et prévoyait la mise en place d'un gouvernement de coalition intérimaire – auquel participeraient le LURD, le MODEL, des anciens du gouvernement de Taylor et la société civile. Taylor a abandonné le pouvoir le 11 août et s'est exilé au Nigeria. Un gouvernement national de transition du Libéria (NTGL) a été mis sur pied, sous la présidence de l'homme d'affaires Gyude Bryant, et le 1^{er} octobre 2003, les Nations Unies ont commencé à déployer une force de maintien de la paix – la Mission des Nations Unies au Libéria (UNMIL).

Le gouvernement national de transition du Libéria

D'un point de vue théorique, le NTGL ressemble à une coalition incohérente d'anciens ennemis. Daniel Chea, le ministre de la Défense, occupait le même poste que sous Taylor; le ministre du Travail, J. Laveli Supuwood, un avocat formé à l'Université de Detroit, est un ancien protégé de Taylor qui a rompu avec celui-ci de façon fracassante, devenant son ennemi et se joignant au LURD. Les membres du MODEL occupent aussi des postes ministériels importants (p. ex. ministre des Affaires étrangères). En fait, il y a peu de rancœur entre ces anciens « ennemis ». La seule vraie dissidence dans le pays semble maintenant se manifester entre les chefs de ces factions, qui occupent des postes confortables à Monrovia, et leur combattants appauvris et miséreux, qui ne demandent qu'à se désarmer pour gagner les sommes dérisoires que leur remet l'UNMIL en échange des armes. Autrement dit, la guerre civile était, dans une large mesure, une affaire de mercenaires et d'opportunisme, n'ayant que peu de fondement ethnique et aucun fondement idéologique¹¹.

Et en d'autres mots encore, les politiques du Libéria n'ont pas beaucoup changé depuis que l'auteur anglais Graham Greene a visité le pays, au début des années 1930, et qu'il a écrit un récit de voyage qui décrivait une configuration byzantine plus confuse qu'éclairante. « Les politiques libériennes étaient comme un jeu de dés joué avec des dés pipés », écrivait Greene. « Il y avait un genre de loi verbale voulant que le président puisse gouverner pendant deux mandats

après quoi il devait laisser la place à un autre homme afin qu'il ramasse le butin. C'était une question de *laisser-faire*... les journaux lui appartenaient; et, plus important que tout, il imprimait et distribuait les bulletins de vote. Lorsque King est revenu, en 1928, il a remporté l'élection par ...600 000 voix contre son adversaire, bien que la liste électorale ne comptait en tout que 15 000 noms¹². » Lorsque Greene a rencontré le président, « L'Afrique, belle, vivante et tranquille, s'était volatilisée, et l'on restait avec... des manières aimables et de la rhétorique, beaucoup de rhétorique... 'Une fois élu, [a dit le président], et responsable de la machine... alors donc, je suis le chef de toute la parade'»¹³.

Aujourd'hui, la principale différence est que « le chef de toute la parade » n'est pas vraiment l'affable président Bryant, mais Jacques Paul Klein, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et dirigeant politique de l'UNMIL. Le NTGL n'a pas d'argent, pas d'armée, et il ne contrôle aucun territoire : c'est un arrangement symbolique visant à donner une couleur locale au processus de transition mis en place en vertu de l'Accord d'Accra, un jalon pour que le pays réalise le processus de désarmement et celui des élections générales, prévues pour octobre 2005. Klein – et, dans une certaine mesure, l'ambassadeur américain John Blaney (les États-Unis sont le principal donateur bilatéral du Libéria) – domine la scène politique. La classe politique libérienne est fragmentée et désorganisée; on compte au moins 16 aspirants à la présidence, qui n'attendent que de se présenter aux élections à venir. Le plus important parmi eux est

Ellen Johnson-Sirleaf, une ancienne politicienne à la tête du Parti de l'unité. Johnson-Sirleaf dirige actuellement la Governance Reform Commission (GRC), créée à Accra. Profondément conscient de cette fragmentation, Johnson-Sirleaf et d'autres dirigeants politiques travaillent à établir des coalitions politiques plus solides avant les élections¹⁴. Cela pourrait bien fonctionner. Le Libéria a une société civile très dynamique. Il existe au moins 29 journaux au pays, tous de petite taille cependant, avec des tirages d'au plus 500 exemplaires par numéro, dont les propriétaires sont eux-mêmes les éditeurs et qui sont tous situés à Monrovia. Il y a aussi de nombreux organismes de droits humains et autres organisations politiques. Malgré la diversité, ou peut-être grâce à elle, le Libéria pourrait sortir de la guerre civile avec un gouvernement plus transparent et responsable que jamais auparavant.

DIAMANTS LIBÉRIENS

On a découvert des diamants au Libéria juste avant la Première Guerre mondiale, mais ce n'est qu'en 1925 que le géant britannique Consolidated African Selection Trust (CAST) a envoyé des prospecteurs. Ils ont rapporté n'avoir rien découvert qui soit digne d'une entreprise commerciale. En 1933, le Holland Syndicate a rapporté la présence de diamants dans la région de Koengbong, près de la frontière de la Sierra Leone. Le Holland Syndicate a dépensé environ 40 000 £ pour la prospection et, en 1934, a offert de vendre ses concessions à CAST. Celle-ci, sceptique, a plutôt offert d'exploiter les mines de diamants avec le

Holland Syndicate sur la base de la participation aux bénéficiaires et une entente a été conclue. Une société minière gouvernementale, exerçant ses activités à peu près en même temps, n'a fait état que de 365 \$ d'exportations de diamants en 1936-1937. CAST a quitté le pays, n'ayant pas réussi à s'entendre avec le gouvernement libérien sur des questions d'exploitation minière¹⁵. Ce n'est que dans les années 1950 que les négociants de diamants ont commencé à arriver au Libéria, surtout en raison des prodigieuses découvertes faites dans les régions voisines, en Sierra Leone et en Guinée. En 1957, plus de un million de carats de diamants ont été officiellement exportés du Libéria, dont une large proportion avaient sûrement été introduits en fraude de la Sierra Leone et de la Guinée. L'un des attraits du Libéria pour les contrebandiers était qu'il utilisait le dollars US comme monnaie nationale. Au moment où les devises de nombreux autres pays africains étaient inconvertibles, le Libéria représentait pour les contrebandiers une source abondante de devises fortes. Après que les autorités de la Sierra Leone eurent mis en place des contrôles plus serrés sur les activités d'exploitation des diamants, dans les années 1960 et 1970, les exportations de diamants du Libéria ont fluctué et, en moyenne, le pays n'a exporté que de petites quantités de diamants, dont une forte proportion étaient de qualité industrielle, de faible valeur. Au milieu des années 1980, les prospecteurs avaient presque renoncé au Libéria à titre de producteur de diamants de valeur commerciale.

Toutes les activités minières sont artisanales au Libéria. Les réserves de diamants sont entièrement alluviales, bien qu'une société canadienne, Mano River Resources, qui a été présente pendant cinq années au Libéria, ait récemment annoncé qu'il existe des dépôts de kimberlite dans l'ouest du Libéria, près de la frontière avec la Sierra Leone. En mai 2004, la société annonçait qu'elle avait acquis un permis de reconnaissance du gouvernement du Libéria pour la région. Le mois précédent, la Diamond Fields International Ltd., de Vancouver, annonçait avoir obtenu « deux permis de reconnaissance au Libéria, l'un pour la prospection des diamants et l'autre pour la prospection de l'or ». La région de la concession couvre une zone « d'environ 2 000 km² » dans le comté de Nimba, dans le nord-ouest du Libéria. Il y a beaucoup d'exploitation artisanale de diamants alluviaux dans la région, mais la Diamond Fields dit que la société « se concentrera sur l'exploration de la kimberlite¹⁶ ».

L'une des entreprises minières les plus controversées au Libéria ces dernières années a été la célèbre société du télé-évangéliste américain Pat Robertson, Freedom Gold Ltd., et sa relation avec Charles Taylor. La société a signé une « Entente sur l'exploitation des ressources minières » avec le gouvernement de Taylor en 1999, grâce à laquelle la société allait « exploiter, vendre, exporter et explorer des minéraux » (des diamants et de l'or) au Libéria, et remettre des redevances de 3 p. 100 au gouvernement du Libéria. L'assemblée législative du Libéria a refusé de signer l'entente¹⁷, mais l'entreprise a

tout de même poursuivi ses activités. L'année suivante, Freedom Gold a mis sur pied une entreprise d'exploitation des diamants dans le sud-est du Libéria. Il est ensuite apparu que le marché conclu entre la société et Taylor comprenait une participation de 10 p. 100 du président dans la société, outre les redevances et les droits de location¹⁸. Robertson était apparemment tellement satisfait de l'arrangement que, après la mise en accusation de Taylor en 2003, lorsque le président des États-Unis George W. Bush (à qui Robertson voue beaucoup d'admiration et de soutien) a enjoint Taylor de démissionner, Robertson a réprimandé le président américain, l'accusant d' « ébranler un président chrétien baptiste [Taylor s'affiche sans vergogne comme baptiste] au profit de rebelles musulmans¹⁹ ». Freedom Gold est toujours une société enregistrée au Libéria.

La spéculation entourant les diamants et les annonces prématurées de réussites par des petites sociétés minières ont marqué l'industrie partout depuis plus de 100 ans. Les gisements connus de diamants les plus valables au Libéria se trouvent dans les régions de l'ouest et du nord-ouest (Grand Cape Mount, Gbarpolu – anciennement les comtés de Bas Lofa et de Lofa). Des 20 districts miniers au Libéria, 13 sont situés dans ces régions. Malgré des importations de milliards de dollars de diamants en Belgique en provenance du Libéria au cours des années 1990, les exportations officielles de diamants du Libéria n'ont jamais été élevées. Les meilleures estimations de la capacité de production du Libéria dépassent rarement 10 millions de

dollars par année et, en fait, ce chiffre n'a jamais été atteint. Si on les compare avec ceux d'autres pays, les diamants du Libéria sont de qualité relativement inférieure : 40 p. 100 de qualité gemme contre 70 p. 100 en Sierra Leone et 80 p. 100 en Guinée. Les exportations officielles de diamants du Libéria en 1999 s'élevaient à 8 500 carats. Le ministère des Terres, des Mines et de l'Énergie estime que ce chiffre ne représente que de 10 à 15 p. 100 de ce qui a réellement quitté le pays cette année-là, mais le total aurait quand même été petit.

AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2001, LA PRODUCTION DE DIAMANTS A DE NOUVEAU AUGMENTÉ DE 78,5 P. 100 PAR RAPPORT AU TRIMESTRE CORRESPONDANT DE 2000. MAIS IL NE S'AGIT ENCORE QUE DE TRÈS PETITS MONTANTS, INSIGNIFIANTS SI ON LES COMPARE À CEUX DE LA SIERRA LEONE, QUI A ELLE-MÊME UNE PETITE INDUSTRIE DU DIAMANT, SELON LES NORMES MONDIALES.

En 2000, la production de diamants a atteint 22 112 carats, ce qui représente une croissance de 162,1 p. 100 par rapport à 1999. Au cours du premier trimestre de 2001, la production de diamants a de nouveau augmenté de 78,5 p. 100 par rapport au trimestre correspondant de 2000. Mais il ne s'agit encore que de très petits montants, insignifiants si on les compare à ceux de la Sierra Leone, qui a elle-même une petite industrie du diamant, selon les normes mondiales.

Depuis mai 2001, après l'imposition des sanctions contre les diamants libériens par les Nations Unies, il n'y a eu aucune exportation officielle de diamants en provenance du Libéria et les statistiques de la Banque centrale n'indiquent aucune transaction. Étonnamment, bien que le Libéria n'exportait officiellement aucun diamant, il y avait encore, en 2002, trois exportateurs de diamants dans le pays : MARS Diamonds, l'Empire Diamond Company et Diandorra Minerals. En plus de ces derniers, 12 courtiers en diamants reconnus et 10 agents de courtiers en diamants faisaient des affaires dans le pays²⁰.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES DEVRAIT PROLONGER L'EMBARGO CONTRE LES DIAMANTS DU LIBÉRIA JUSQU'À CE QUE LE PAYS SOIT ENTIÈREMENT CAPABLE DE METTRE EN ŒUVRE UN SYSTÈME DE CERTIFICATION CONFORME AU PROCESSUS DE KIMBERLEY. LE NTGL DEVRAIT APPUYER CETTE POSITION DE FAÇON À DÉMONTRER SA BONNE VOLONTÉ À L'ÉGARD DE L'ÉTABLISSEMENT DE CONTRÔLES APPROPRIÉS.

En vertu la Act Adopting a New Minerals and Mining Law, adoptée le 3 avril 2000, un demandeur doit , pour obtenir un permis d'exploitation minière au Libéria, s'adresser au ministre des Terres, des Mines et de l'Énergie, et payer des droits de 10 000 \$ US pour exploiter une parcelle

de 100 kilomètres carrés. Le demandeur doit aussi payer des droits de location de surface de 6 776 \$ US, un impôt sur le revenu de 35 p. 100 et un impôt déduit à la source sur le salaire des employés. La Minerals and Mining Law du Libéria exige que quiconque désire se livrer à des activités d'achat et de vente de diamants, que ce soit pour la revente locale ou pour l'exportation, s'adresse au ministre des Terres, des Mines et de l'Énergie pour obtenir un permis et une licence. La loi n'autorise que les Libériens à se livrer à des activités d'achat et de revente de diamants sur le marché local. Mais les étrangers et les Libériens qui ont la capacité d'acheter des diamants pour le marché de l'exportation peuvent le faire lorsqu'ils satisfont aux exigences prescrites. Un acheteur de diamants pour le marché local doit payer des frais annuels de licence de 750 \$ US; un exportateur doit payer des frais de 14 000 \$ US, plus 3 p. 100 de la valeur estimative à titre de redevance. De plus, le particulier ou la société doit avoir une garantie bancaire d'au moins 50 000 \$ US.

Ces chiffres sont importants parce qu'ils montrent que si le Libéria était effectivement en mesure d'exporter la totalité de sa capacité de production de 10 millions de dollars de diamants – 10 fois la valeur exportée au cours des dernières années – les recettes du gouvernement seraient quand même faibles. La taxe à l'exportation de 3 p. 100 ne donnerait que 300 000 \$, et les autres droits pourraient générer 200 000 \$ de plus. Cela a de graves implications pour la capacité du pays d'établir et de payer un système de certification conforme aux exigences de Kimberley.

Avant la guerre, le commerce des diamants était dominé (en nombres de joueurs) par des membres de l'ethnie malinke qui détenaient de grosses concessions et qui représentaient la vaste majorité des personnes se livrant à des activités d'achat et de vente. Mais des commerçants libanais, qui avaient de meilleures facilités de crédit et davantage de contacts, contrôlaient la plupart du commerce, achetant les pierres précieuses des mineurs et des *marakas* et les revendant à des acheteurs à l'étranger, principalement en Europe. Une quantité importante de diamants ont quitté le pays en fraude. Sous le régime de Taylor, le président du Libéria contrôlait officiellement le commerce des diamants. Une loi sur les produits de base stratégiques donnait au président toute l'autorité voulue pour négocier et pour approuver tout traité ou toute entente au nom du gouvernement du Libéria. Toutes les découvertes découlant des activités minières devaient être rapportées à l'agent des mines local. L'inspecteur général des mines était le plus important Libérien impliqué dans le commerce. Toutes les découvertes devaient recevoir son approbation, que ce soit directement ou indirectement, par l'entremise d'agents subalternes, avant qu'on puisse les vendre. De plus, toutes les mines devaient céder un certain pourcentage de leurs découvertes et, dans certains cas, ces découvertes étaient confisquées par l'inspecteur général, qui relevait directement du président. En vertu de cet arrangement, le ministère des Terres et des Mines ne jouait qu'un rôle secondaire dans l'exportation des diamants.

Aujourd'hui, à l'instar d'autres institutions gouvernementales, le ministère est gravement affaibli. Un grand nombre de ses employés ont fui durant

la guerre ou ont été tués. Le nouveau ministre, Jonathan Mason, est un géologue qui a une bonne compréhension des questions minières et des défis auxquels fait face son ministère, ne serait-ce que pour essayer de réorganiser la bureaucratie. Il pense qu'il faudra entre trois et six mois après le désarmement pour que le gouvernement puisse mettre en place une législation et des mécanismes de contrôle efficaces avec une surveillance raisonnable et des activités d'exploitation minière des diamants conformes au Processus de Kimberley²¹.

SANCTIONS DES NATIONS UNIES

Une question irrite et préoccupe beaucoup tous les Libériens, abstraction faite de l'appartenance politique; il s'agit des sanctions imposées par les Nations Unies contre le pays, à l'apogée du pouvoir de Taylor, en 2001. Les sanctions, telles que mentionnées ci-dessus, ont été recommandées vers la fin de 2000 par un Groupe d'experts des Nations Unies, qui enquêtait sur les liens entre le Libéria et le Front révolutionnaire uni (FRU) de la Sierra Leone. Le groupe d'experts avait établi que ces liens étaient fondés sur des transactions illégales de diamants et d'armes entre le président Taylor et le FRU, de même que sur l'exploitation criminelle des ressources forestières mêmes du Libéria. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé un embargo sur les exportations de diamants du Libéria, une interdiction de voyager pour les hauts-fonctionnaires libériens et leur famille, y compris Taylor, et une interdiction d'importer des armes. Après trois examens annuels, les sanctions étaient

LE PROCESSUS DE KIMBERLEY

Le Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK) pour les diamants bruts est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Plus de 40 pays et la Communauté européenne en sont membres. Aux termes de cet accord, chaque pays participant accepte de produire un certificat pour accompagner tous les diamants bruts qui sont exportés de son territoire, certifiant qu'il ne s'agit pas de diamants de guerre. Chaque pays doit donc être en mesure de retracer l'origine de l'extraction des diamants qui sont offerts à l'exportation, ou encore leur point d'importation. Tous les pays importateurs acceptent de refuser l'accès à leur territoire à tout diamant brut qui n'est pas accompagné d'un certificat d'origine approuvé par le SCPK.

Compte tenu de l'importante quantité de diamants qui font l'objet d'un commerce transfrontalier, il a aussi été considéré nécessaire de produire des statistiques sur le commerce et la production, pouvant être comparées selon les besoins de façon à s'assurer que les quantités de diamants qui quittent un pays correspondent aux quantités qui entrent dans un autre. Cela s'est jusqu'à maintenant avéré plutôt difficile à réaliser en pratique. Un autre problème de vérification persiste : la surveillance, qui doit être universelle pour être efficace, se fait encore en vertu d'accords ponctuels volontaires au sein du SCPK.

toujours en vigueur. Une quatrième mission d'examen, formée d'un groupe de sept experts des Nations Unies, est arrivée au pays en avril 2004 et y a séjourné pendant deux semaines.

Le NTGL, à court d'argent, est pressé de voir les sanctions levées, même s'il n'a pas le contrôle de territoires qui sont, en fait, touchés par les sanctions, comme les régions d'extraction minière du comté de Nimba. *The Analyst*, l'un des meilleurs quotidiens du Libéria, est plus ambivalent. Tout en soulignant, dans un éditorial, que « les conditions au pays sont tellement rigoureuses qu'aucun Libérien n'est d'accord pour endurer une autre année d'un régime de sanctions qui ont, à toutes fins utiles, atteint la cible voulue » (une référence à la démission forcée de Taylor), il disait préférer « espérer ne pas connaître une situation où les sanctions seront levées sans préavis par empathie sans

mettre en place les filets de sécurité nécessaires pour protéger les ressources forestières et minérales du Libéria ». Bien que « désespérés en ce moment, concluait le journal, le peuple libérien a toujours grand besoin d'un avenir sûr²² ».

La principale raison pour laquelle la question – apparemment nette et précise – demeure si délicate, particulièrement dans le cas des diamants, se rapporte à la longue histoire du Libéria en matière de transactions de diamants volés de ses voisins, un phénomène qui existait bien avant Taylor. Elle concerne aussi la capacité du Libéria de satisfaire aux exigences minimales du Système de certification du Processus de Kimberley ainsi que le fait que le pays soit autorisé ou non à faire le commerce de ses diamants à l'échelle internationale, avec d'autres participants.

LIBERIA ET KIMBERLEY : QUI VA PAYER?

À son apogée, le Liberia n'a jamais exporté pour plus de 10 millions de dollars par année de ses propres diamants. À la fin des années 1990, la valeur ne s'élevait qu'à un million de dollars par année. Même si l'on utilise les chiffres les plus élevés, une taxe à l'exportation de 3 p. 100 (qui est caractéristique des pays exportateurs de diamants) n'engendrera pas plus de 300 000 \$ de revenus. Cela, de même que les permis d'exploration, d'exploitation et d'exportation, pourrait rapporter en théorie 500 000 \$ par année, moins que cela n'en coûterait pour opérer un système efficace conforme au Processus de Kimberley.

L'Évaluation conjointe des besoins de février 2004 par le NTGL/Nations Unies/Banque mondiale parlait du besoin de « règlements à l'égard de la foresterie et des autres ressources naturelles », mais mentionnait précisément les diamants – l'un des plus importants moteurs des guerres désastreuses en Afrique de l'Ouest – comme l'une de ces ressources. Et sous la rubrique « foresterie, industries extractives et gestion des ressources naturelles », elle allouait 8,7 millions de dollars sur deux ans, sur un total de 487,7 millions, la totalité étant réservée au secteur forestier.

Le Conseil de sécurité et le Processus de Kimberley

En mars 2001, le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé un embargo sur l'exportation des diamants en provenance du Libéria, décidant que « tous les États prendront les mesures nécessaires pour empêcher l'importation directe ou indirecte à partir du Libéria de tous les diamants bruts, que ceux-ci soient ou non d'origine libérienne²³ ». L'embargo a été prolongé et a fait l'objet d'un nouvel examen en 2003, moment où le Conseil de sécurité a ajouté une interdiction visant l'exportation du bois d'œuvre libérien. Le Conseil a prolongé l'interdiction visant les diamants jusqu'en mai 2004 et demandé au gouvernement du Libéria « de mettre en place un régime de certificat d'origine des diamants bruts libériens qui soit efficace, transparent, vérifiable sur le plan international et entièrement conforme au Processus de Kimberley²⁴ ».

Avec l'avènement d'un accord de paix et l'établissement d'un gouvernement de transition au Libéria, en décembre 2003, le Conseil de sécurité a réitéré l'interdiction visant les diamants du Libéria et reformulé sa demande au gouvernement de mettre en place un régime de certificat d'origine « en prévision de se joindre au Processus de Kimberley ». La nouvelle résolution exprimait une volonté de mettre fin à l'interdiction contre les diamants lorsque le comité chargé de veiller aux affaires libériennes, « ayant pris l'avis d'experts, aura décidé que le Libéria a mis en place un régime efficace, transparent et vérifiable sur le plan international de certificats d'origine des diamants bruts libériens ». Elle « encourageait » le gouvernement national de transition du Libéria à prendre des mesures pour participer dès que possible au Processus de Kimberley²⁵.

Il faudra cependant solutionner encore plusieurs problèmes avant de résoudre celui du Libéria et des diamants :

- Le Processus de Kimberley ne peut recevoir de demande d'adhésion d'un pays frappé d'embargo par les Nations Unies. En théorie, l'embargo doit être levé avant que l'adhésion au SCPK puisse être envisagée.
- Le SCPK requiert qu'un participant éventuel soit désireux et capable de satisfaire aux exigences minimales visant la réglementation des diamants bruts. La capacité de satisfaire à ces normes comprend la promulgation d'une loi et de règlements appropriés ainsi que l'assurance d'un certificat du Processus de Kimberley ayant les caractéristiques de sécurité convenues.

LA PRINCIPALE RAISON POUR LAQUELLE LA QUESTION DES SANCTIONS – APPAREMMENT NETTE ET PRÉCISE – DEMEURE SI DÉLICATE... SE RAPORTE À LA LONGUE HISTOIRE DU LIBÉRIA EN MATIÈRE DE TRANSACTIONS DE DIAMANTS VOLÉS DE SES VOISINS, UN PHÉNOMÈNE QUI EXISTAIT BIEN AVANT TAYLOR. ELLE CONCERNE AUSSI LA CAPACITÉ DU LIBÉRIA DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES MINIMALES DU SYSTÈME DE CERTIFICATION DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

Bien que le Libéria puisse bien être en mesure de produire un certificat acceptable et une loi appropriée dans un proche avenir, il faut se demander si la loi pourra ou non être appliquée et si l'on pourra ou non payer le système de Kimberley.

LA CARTE FRIMÉE : CHARLES TAYLOR

En juin 2003, lorsqu'il participait aux négociations encadrées par le CEDEAO à Accra, Charles Taylor a été accusé par la Cour spéciale pour la Sierra Leone soutenue par les Nations Unies de « porter la plus grande responsabilité » dans les crimes de guerre commis au cours du conflit qui a duré une décennie en Sierra Leone. Les 17 inculpations comprenaient le meurtre, l'esclavage sexuel, le viol et le recours à des enfants-soldats. On a accusé Taylor d'avoir échangé des armes contre des diamants avec le FRU – qu'il avait lui-même aidé à créer – recueillant les profits tout en renforçant le groupe. En annonçant la mise en accusation, le procureur de la Cour David Crane a dit : « Les Nations Unies ont donné à mon bureau un mandat international pour qu'on puisse retracer les preuves de façon impartiale, où qu'elles mènent. Elles ont mené à Taylor, sans équivoque²⁶. »

Taylor n'a cependant pas été livré à la Cour. Un marché conclu entre des dirigeants de l'Afrique de l'Ouest a plutôt permis à Taylor de s'exiler au Nigeria. Un mandat d'arrêt international demeure toujours en vigueur contre lui

et le Congrès des États-Unis a promis une récompense de deux millions de dollars à quiconque livrera Taylor à la Cour.

L'idée que Taylor puisse être dispensé de faire face à la Cour est inadmissible. Le président du Nigeria, Olusegun Obansajo, a déclaré qu'il livrera Taylor au Libéria si le gouvernement libérien le lui demande²⁷. La question n'est pas de savoir si le Nigeria devrait livrer Taylor au Libéria, ou si le Nigeria doit obtenir la permission du Libéria pour s'acquitter de ses obligations internationales. La question est de savoir si le Nigeria, en tant que membre des Nations Unies, membre d'Interpol, qui a émis un mandat d'arrêt contre Taylor, et membre du Comité de gestion de la Cour spéciale pour la Sierra Leone, devrait livrer Taylor à la Cour qui l'a mis en accusation. Le 1^{er} mai 2004, les présidents de la Guinée et de la Côte d'Ivoire ont demandé au Nigeria de faire exactement cela, de même qu'Amnistie Internationale, Human Rights Watch et beaucoup d'autre organisation des droits humains.

Dans l'un des ses derniers discours en tant que président du Libéria, Taylor a dit : « Si Dieu le veut, je retournerai. » Ceux qui le connaissent ne doutent pas que s'il a le temps et les ressources, il essaiera.

CONCLUSIONS

Le Libéria est à un « carrefour »²⁸. Plus de 10 années de guerre brutale ont laissé le pays dans un état de grande décrépitude. La pauvreté et le désespoir se répandent dans la société; le système d'éducation est en ruines. L'Université

LA QUESTION EST DE SAVOIR SI LE NIGERIA, EN TANT QUE MEMBRE DES NATIONS UNIES, MEMBRE D'INTERPOL, QUI A ÉMIS UN MANDAT D'ARRÊT CONTRE TAYLOR, ET MEMBRE DU COMITÉ DE GESTION DE LA COUR SPÉCIALE POUR LA SIERRA LEONE, DEVRAIT LIVRER TAYLOR À LA COUR QUI L'A MIS EN ACCUSATION.

du Libéria a été vandalisée plusieurs fois au cours de la guerre et, au moment de la rédaction de ce rapport, elle était encore fermée, faute d'argent. Il n'y a ni électricité ni eau courante. De nombreux édifices à Monrovia, privés et publics, ont été vandalisés ou incendiés. À l'extérieur de Monrovia, les conditions sont infiniment pires. Il faudra énormément d'investissements d'argent et de compétences techniques pour simplement reconstruire ce qui a été détruit pendant la guerre, deux choses qui manquent cruellement au Libéria actuellement.

Dans cette situation, la question des sanctions des Nations Unies, imposées contre le pays en raison de la criminalité d'un dirigeant détesté, est délicate. Il y a de bonnes raisons pour lesquelles les sanctions devraient être levées maintenant. Le gouvernement de Charles Taylor, la première cible des sanctions, n'est plus au pouvoir; un nouveau gouvernement est en place, plus acceptable et qui, bien que faible et à court de ressources, a l'appui de la communauté internationale et de l'une des plus vastes forces de maintien de la paix des Nations Unies au monde. Sanctions

BIEN QUE LE LIBÉRIA PUISSE BIEN ÊTRE EN MESURE DE PRODUIRE UN CERTIFICAT ACCEPTABLE ET UNE LOI APPROPRIÉE DANS UN PROCHE AVENIR, IL FAUT SE DEMANDER SI LA LOI POURRA OU NON ÊTRE APPLIQUÉE ET SI L'ON POURRA OU NON PAYER LE SYSTÈME DE KIMBERLEY

ou pas, l'extraction de diamants illicites a continué au Libéria (bien qu'à petite échelle) et elle augmentera lorsque le désarmement sera terminé. Aussi longtemps que dureront les sanctions, et aussi longtemps que le Libéria sera exclu du Processus de Kimberley, ses diamants feront tout simplement l'objet de contrebande dans le système international. Et bien que les diamants ne procureront jamais au gouvernement des recettes significatives, ils représentent une source de revenu pour les familles des milliers de personnes qui pourraient creuser pour lui ou qui le font déjà. De plus, c'est une question de point de vue. Le gouvernement est sans doute pressé de voir les sanctions levées aussitôt que possible, ce qui constituerait un signe de sa légitimité.

Il y a toutefois de bonnes raisons d'être prudents. Le Libéria a de lourds antécédents de commerce de pierres volées de ses voisins, et il faudra une surveillance gouvernementale et indépendante adéquate pour faire en sorte que cela ne se reproduise pas à l'avenir. Il faudra aussi faire une

estimation réaliste de la capacité de production du Libéria. Cela a été rendu difficile dans le passé en raison des déclarations fausses ou invérifiables faites par des sociétés minières et même des fonctionnaires. L'annonce faite par le gouvernement en 2000 d'une découverte majeure à Paynesville et la brève ruée qui s'ensuivit en sont un bon exemple²⁹.

Actuellement, l'absence au pays des échelons de gouvernance les plus fondamentaux est à la base de tous ces problèmes. De nombreuses régions minières sont encore occupées par une des factions rebelles. Une grande partie de l'intérieur du pays est divisée entre le MODEL ou le LURD, même si le déploiement de l'UNMIL a créé une certaine impression de présence libérienne officielle. Les Forces armées libériennes (AFL), qui constituaient essentiellement l'armée personnelle de Taylor, se sont autodétruites peu après l'exclusion de Taylor, et certains de leurs membres se sont regroupés en bandes de bandits armés qui terrorisent Monrovia à l'occasion. Le NTGL manque de forces de défense et la force policière est une institution sérieusement déclassée, délabrée sur le plan à la fois de l'apparence et des capacités.

RECOMMANDATIONS

1. **Livrer Charles Taylor** : Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait demander que le gouvernement du Nigeria livre Charles Taylor à la Cour spéciale pour la Sierra Leone. La capacité persistante de Taylor d'échapper à la justice, apparemment avec l'approbation tacite

du Conseil de sécurité, envoie un très mauvais message aux Sierra-Léoniens, aux Libériens et aux autres qui ont souffert de ses méfaits. Le NTGL devrait aussi demander que Taylor soit livré à la justice.

2. **Maintenir l'embargo** : Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait prolonger l'embargo contre les diamants du Libéria jusqu'à ce que le pays soit entièrement capable de mettre en œuvre un système de certification conforme au Processus de Kimberley. Le NTGL devrait appuyer cette position de façon à démontrer sa bonne volonté à l'égard de l'établissement de contrôles appropriés*.

3. **Un rôle pour le Processus de Kimberley** : Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait demander au Processus de Kimberley, à la demande du gouvernement du Libéria, d'examiner tout système proposé par le gouvernement du Libéria lorsqu'il sera entièrement mis en œuvre, dans l'optique de recommander la participation du Libéria au SCPK et de lever totalement les sanctions des Nations Unies.

4. **Le coût** : Dans l'hypothèse de la fin de l'occupation des régions diamantifères par les rebelles, la contrebande des diamants au Libéria, une histoire vieille de 50 années, ne sera contrée que s'il existe un système de réglementation *efficace*. Cela coûtera jusqu'à

500 000 de dollars par année, autant qu'en touchera le Libéria grâce aux diamants, ou davantage. À court et à moyen terme, il faudra trouver des donateurs pour payer le coût de tout nouveau système de réglementation. Si on laisse le Libéria se débrouiller seul en cette matière, il échouera (voir l'encadré à la page 13).

5. **Plafonnement** : La gestion d'un éventuel système de certification au Libéria sera complexe. Un retour à l'approche totalement libre du passé, avec les tentations qui accompagnent une gestion laxiste et des produits de grande valeur, risque de ramener la déstabilisation qui a accablé le Libéria, ses voisins et l'économie du diamant en Afrique de l'Ouest. Il ne faut pas permettre que cela se produise. Une façon d'encourager le commerce des diamants du Libéria, tout en le maintenant dans les paramètres appropriés, est de limiter les exportations de diamants du Libéria à la capacité connue des ressources en diamants du pays, en ce qui a trait à la fois au volume et à la valeur des diamants à être exportés.

Lorsqu'il aura le contrôle des régions diamantifères et qu'il aura adopté une loi appropriée et un certificat d'origine, le gouvernement du Libéria devrait inviter une mission d'examen du PK pour étudier sa capacité de se conformer aux normes du SCPK (tel que mentionné dans la recommandation n° 3 ci-dessus), **et pour fixer les limites supérieures, en volume**

* Une solution de rechange à court terme pourrait être de faire certifier les diamants du Libéria par le Gold and Diamond Office (GGDO) du gouvernement de la Sierra Leone, qui a mis en place un système efficace conforme au processus de Kimberley; les recettes fiscales pourraient être remises au gouvernement du Libéria. En avril 2004, les fonctionnaires de la Sierra Leone acceptaient d'étudier cette possibilité, mais elle revêt des inconvénients politiques évidents pour le gouvernement du Libéria.

et en valeur, relatives à l'exportation de diamants. Ces limites pourraient être révisées à tout moment lorsque la capacité d'extraction du pays connaîtra un changement significatif. Sans de telles modalités de « plafonnement », le Libéria pourrait facilement devenir à nouveau la proie de personnes qui utiliseraient son nom et son territoire pour blanchir des diamants en provenance d'autres pays.

6. **Un rôle pour la CEDEAO :** À l'instar de la sécurité, les diamants sont devenus un problème régional en Afrique de l'Ouest. Les problèmes s'étendent non seulement jusqu'aux voisins immédiats du Libéria, soit la Guinée, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire, mais jusqu'à des pays plus éloignés, dont le Burkina Faso et la Gambie. Le Nigeria, responsable de l'effort de maintien de la paix dans la région, est un intervenant majeur dans la quête d'une bonne gestion des ressources en diamants de la région, au profit des citoyens des pays où ils sont extraits. Bien que la CEDEAO ait joué un rôle important pour mettre fin aux conflits, elle a, jusqu'à maintenant, traité davantage de symptômes que de causes. La CEDEAO devrait envisager la possibilité d'une intervention plus poussée dans les facteurs économiques du conflit, dans l'optique de garantir une meilleure gestion des ressources naturelles – telles que les diamants – dans toute la région.

NOTES

- ¹ Graham Greene, *Voyage sans cartes*, Paris, Seuil, 1951.
- ² National Democratic Institute for International Affairs, *Liberia: Civil Society's Role in the Political Transition*, NDI, janvier 2004, p. 13.
- ³ Il s'agit du nouveau « chiffre de travail » estimé par la mission des Nations Unies dans le pays, l'UNMIL. Avant le début du désarmement, l'an dernier, l'UNMIL estimait le nombre de combattants devant être désarmés à 38 000. Les représentants des Nations Unies se plaignent que les chefs de factions n'ont pas été capables de présenter des chiffres exacts concernant les effectifs de leurs troupes. La première tentative de démobilisation, en décembre de l'an dernier, s'est rapidement transformée en un chaos, après que les milices, réclamant les incitatifs financiers avant de remettre leurs armes (d'abord 150 \$ pour chaque combattant, puis encore 150 \$ plusieurs mois plus tard), eurent pris d'assaut Monrovia. Au moins huit personnes ont été tuées dans la mêlée. En l'occurrence, les Nations Unies ont payé 12 000 soldats mais n'ont reçu que 8 000 armes.
- ⁴ L'auteur Stephen Ellis avance un chiffre plus bas, estimant le nombre de morts de 60 000 à 80 000 entre 1989 et 1997. Il faudrait néanmoins ajouter le nombre des victimes des six dernières années.

- ⁵ Entrevue avec Jacques Paul Klein, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef politique de l'UNMIL. Monrovia, avril 2004.
- ⁶ Amos Sawyer, *The Emergence of Autocracy in Liberia: Tragedy and Challenge*, San Francisco, Calif. : ICS Press, 1992, p. 293-294.
- ⁷ Pour un compte rendu détaillé des atrocités perpétrées sous le régime de Doe, voir Bill Berkeley, *Liberia: A Promised Betrayed*, New York : Lawyers Committee for Human Rights, 1986.
- ⁸ Stephen Ellis, *The Mask of Anarchy: The Destruction of Liberia and the Religious Dimension of an African Civil War*, Londres : Hurst and Co., 1999; offre un compte rendu détaillé et perspicace du conflit.
- ⁹ Ian Smillie, Lansana Gberie et Ralph Hazleton, *Le cœur du problème : La Sierra Leone, les diamants et la sécurité humaine*, Ottawa : Partenariat Afrique Canada, 2000.
- ¹⁰ *Rapport du Groupe d'experts constitué en application du paragraphe 19 de la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité concernant la Sierra Leone*, décembre 2000.
- ¹¹ Entrevue avec Conmany Wesseh, un éminent militant de la société civile et des droits de la personne, maintenant député au Parlement du NTGL à titre de représentant de l'ensemble des organisations de la société civile du Liberia.
- ¹² Greene, *Voyage sans cartes*, p. 122.
- ¹³ *Ibid.*, 121.
- ¹⁴ Entrevue avec Ellen Johnson-Sirleaf. Monrovia, avril 2004.
- ¹⁵ Pour plus d'information historique, lire Peter Greenhalgh, *West African Diamonds 1919-1983: An Economic History*, Manchester University Press, 1985.
- ¹⁶ Voir www.diamondfields.com/s/Home.asp
- ¹⁷ Voir www.theperspective.org/patrobertson_taylor.html
- ¹⁸ Colbert King, « Pat Robertson: His Deal in Liberia », *Washington Post*, 20 octobre 2001; page A27.
- ¹⁹ Voir www.cbsnews.com/stories/2003/07/11/national/main562915.shtml
- ²⁰ *Ibid.*, p. 77.
- ²¹ Entrevue à Monrovia, avril 2004.
- ²² Éditorial, "Welcome, Sanction Committee," *The Analyst*, 22 avril 2004.
- ²³ Résolution 1343 du Conseil de sécurité (2001)
- ²⁴ Résolution 1478 du Conseil de sécurité (2003)
- ²⁵ Résolution 1521 du Conseil de sécurité (2003)
- ²⁶ Clarence Roy-Macaulay, « Sierra Leone Court Indicts Liberian Leader », *The Guardian*, 4 juin 2003.

²⁷ Glenn McKenzie, « Nigeria will Surrender Taylor for Trial », *Associated Press*, 25 novembre 2003.

²⁸ C'est le titre d'une brochure publiée par les évêques catholiques du Libéria, qui affirmait que « le mauvais développement de notre pays et de notre système économique de « libre entreprise » à immensément contribué à l'état de nos affaires aujourd'hui. » [Trad.] Voir Catholic Bishops of Liberia, *Liberia at Cross Roads: Hopes and Challenges* (Monrovia, 4 janvier 2004).

²⁹ Le site est situé tout près de Monrovia et constituait une vitrine de l'activité minière pour le gouvernement Taylor juste avant que les Nations Unies n'imposent les sanctions. Le gouvernement était pressé d'y amener les enquêteurs des Nations Unies, de façon, sans doute, à démontrer une capacité d'extraction de diamants au Liberia supérieure à celle qu'on connaissait à ce moment-là. L'endroit est maintenant abandonné et il y a encore peu de signes qu'une quelconque quantité de diamants y ait été découverte.

le projet sur les
diamants
et la **sécurité**
humaine

Partenariat Afrique Canada

**DIAMANTS SANS CARTES
LE LIBÉRIA, LES NATIONS UNIES,
LES SANCTIONS ET LE PROCESSUS
DE KIMBERLEY**

Par : Lansana Gberie

Directeur de collection : Ian Smillie

Directeur de production : Charaf Ahmimed

© Partenariat Afrique Canada, Juin 2004

ISBN: 1-894888-44-8

Also available in English

Conception graphique : SUM Incorporated

Traduction de l'anglais : Com'Ça Communications

Partenariat Afrique Canada

323 Chapel St., Ottawa, Ontario K1N 7Z2, Canada

www.pacweb.org

Autres documents de la série :

- N° 1 Déstabiliser la Guinée: les diamants, Charles Taylor et la possibilité d'une catastrophe humanitaire de plus grande envergure.
- N° 2 Un éclat dans la glace: Bénéfices, protection et réglementation dans l'industrie canadienne du diamant.
- N° 3 Les diamants: Éternels ou providentiels? L'impact économique des diamants en Afrique australe.
- N° 4 Monnaie forte: L'Économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins.
- N° 5 Le Processus de Kimberley: Les arguments en faveur d'une surveillance adéquate.
- N° 6 Guerre et paix en Sierra Leone: les diamants, la corruption et la filière libanaise.
- N° 7 Ici? Jamais de la vie. Succès, suffisance et suspicion au sein de l'industrie indienne du diamant.
- N° 8 Les diamants en République centrafricaine : Commerce, évaluation et blanchiment.
- N° 9 L'Afrique de l'Ouest : Entre pierres et étincelles. L'économie politique des diamants et la déstabilisation régionale.
- N° 10 Brillantes paroles, actions sans éclat : La responsabilité sociale des entreprises dans l'industrie du diamant.

Le Projet sur les diamants et la sécurité humaine est appuyé par le Program on Global Security and Sustainability de John D. and Catherine MacArthur Foundation, l'Agence canadienne de développement international, le Department for International Development de Grande-Bretagne, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, le Centre de recherches pour le développement international, le ministère des Affaires étrangères du Canada, Development and cooperation Ireland, le Fonds pour la justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile, Vision Mondiale Canada et plusieurs autres organismes.